

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire</b>			
<b>Avis du CSRPN plénier</b>			
Le nombre de votants est de : 16 membres Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement			
Date de la réunion : 26/08/2021	Avis sans rapporteurs	Avis sur une DEP en 49 concernant la réfection de l'ouvrage d'art en pierre de La Roussière (commune de Pruillé) N° de projet Onagre : 2021-07-33x-00803	Avis : <b>Favorable sous conditions</b>

La réfection du pont est nécessaire pour des questions de sécurité publique. La présence de chiroptères dans l'ouvrage n'est pas attestée (présence potentielle).

Les travaux sont prévus en septembre/octobre 2022.

Pour que la lame d'eau reste identique, le cadre du pont sera posé plus bas que le fond du ruisseau. Pendant les travaux, une pompe ou un busage sera mis en place de manière temporaire.

Il est prévu la pose de gîtes à chiroptères sur un pont en amont de l'ouvrage modifié. Ce pont est jugé comme plus favorable aux chiroptères car subissant moins de dérangement.

Le CSRPN mentionne que le Cerfa doit être modifié car :

- il manque le nom du pétitionnaire,
- les espèces doivent être identifiées plus précisément,
- la période des travaux doit être corrigée (supprimer automne 2021).

Le CSRPN précise que l'enjeu piscicole et de continuité écologique est important et devra être étudié dans le cadre du dossier lié à la loi sur l'eau.

Le CSRPN précise que le busage provisoire pourrait servir de corridor permanent pour la faune s'il est connecté avec les berges et peut aussi servir de décharge en cas de crue. Il pourrait donc être conservé après les travaux.

**Avis favorable** pour la dérogation espèces protégées concernant la réfection de l'ouvrage d'art en pierre de La Roussière (commune de Pruillé) **sous conditions** :

- de réaliser les travaux en 2022 (et non 2021 comme mentionné dans le Cerfa) ;
- d'avoir les autres autorisations environnementales nécessaires pour ce dossier en particulier ce qui concerne la législation de l'eau.

Favorable : 15  
Abstention : 1  
Défavorable : 0

Date de signature : 08/09/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire



Willy Chéneau